

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD63

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« trains, »,

insérer les mots :

« dans les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.